

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1816 - 21 octobre 1993 - 3F

D 1816 VENEZUELA: DESTITUTION DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE

Mis en accusation par la Cour suprême de justice pour corruption puis suspendu temporairement de ses fonctions par le Sénat en mai 1993 (cf. DIAL D 1791), le président Carlos Andrés Pérez était destitué par le Congrès le 31 août dernier. Comme au Brésil à la fin de l'année dernière (cf. DIAL D 1751), la lutte contre la corruption connaît un développement inattendu. Texte d'Esther Vargas dans *Noticias Aliadas* du 2 septembre 1993.

Note DIAL

UN FAIT SANS PRÉCÉDENT DANS LE PAYS

A cinq mois de la fin de son mandat, Carlos Andrés Pérez, mis en procès pour corruption, a finalement été destitué de la présidence du Venezuela.

Le 31 août, fait sans précédent dans le pays, le Congrès a déclaré "la vacance totale du siège présidentiel" et a confirmé à ce siège Ramón Velásquez que ce même Parlement avait nommé le 5 juin en remplacement du président Pérez. Celui-ci avait été suspendu de ses fonctions le 21 mai dernier pour lui donner la possibilité de répondre, dans le procès intenté contre lui par la Cour suprême de justice pour corruption présumée. Des représentants de l'Action démocratique, groupe politique auquel appartient Pérez, ont qualifié la décision du Congrès d'inconstitutionnelle dans la mesure où le procès n'est pas encore terminé. Le premier mandataire devait présenter ce jeudi (2 septembre) un recours devant la Cour suprême de justice. La Constitution vénézuélienne détermine que si "l'absence temporaire du président dépasse quatre-vingt-dix jours", comme c'est le cas pour Pérez, il appartient au Congrès de "décider s'il déclare l'absence comme totale". Ce qu'il a fait.

Quelques jours auparavant, se faisant l'interprète des exigences de l'opposition le procureur général Ramón Escobar avait demandé la destitution effective du président suspendu au motif que le bicéphalisme de la présidence de la République (Pérez/Velásquez) affectait "négativement la vie économique et la réputation internationale du Venezuela".

Parallèlement, les investigations sur les 17 millions de dollars de la partie des fonds secrets de l'Etat que Pérez aurait prétendument détournée, semblent avoir pris un tour nouveau en faisant apparaître d'autres sommes importantes manipulées par lui et par Mme Cecilia Matos, son amie intime, qui détiennent des comptes joints alimentés par millions sur des banques à l'étranger, selon les affirmations de l'opposition. Des copies de documents montrant Pérez et Matos comme titulaires de ces comptes ont été présentées à des experts comptables. Il y aurait ainsi six comptes à l'étranger crédités en millions et tenus par des gestionnaires de portefeuille de la Republic National Bank of New York, selon *El Diario* de Caracas.

L'ouverture d'une enquête a été demandée au niveau du ministère public et de la Cour des comptes pour déterminer l'origine de cet argent. Aussi la sous-commission spéciale de la Chambre des députés qui enquête sur le cas a-t-elle décidé à l'unanimité de convoquer Pérez et Matos. Les accusations ont été portées par le sénateur Cristóbal Fernández Dalo; interrogé par la sous-commission, il a présenté des photocopies qui confirment les sommes en dollars déposées par Pérez et Matos sur des comptes bancaires aux Etats-Unis, en Argentine, en Suisse, dans les îles Caïmans, à Hong-Kong et aux Philippines.

Les mêmes accusations ont été faites par **El Diario** de Caracas qui a publié des copies de chèques, de bordereaux bancaires et de mouvements ordonnés par Pérez et Matos. Il apparaît que Matos a présumément manipulé d'importantes sommes d'argent en dollars dans la Republic Bank of New York. Par exemple il y aurait deux chèques émis par Matos pour Carolina Herrera, dessinatrice de mode, portant chacun sur une somme de 60.000 dollars.

Compte tenu des événements, Pérez s'est refusé à toute déclaration. Il a cependant affirmé catégoriquement dans une lettre à la presse: "Je n'ai ni dépôts ni comptes personnels ou chiffrés dans des banques à l'étranger." Pérez continue de dire qu'il n'a pas de chèquiers de ce type et que les preuves présentées contre lui par le sénateur Fernández Dalo et par la presse ont été fabriquées de toutes pièces. Par contre, Pérez - deux fois président du Venezuela - est connu comme étant l'un des hommes les plus riches d'Amérique latine, alors qu'il a passé la plus grande partie de sa vie au service du gouvernement. En réplique à Pérez, Fernández Dalo a déclaré: "J'ai confiance en mes sources. Les preuves n'ont pas été fabriquées. Elles vont nous permettre de cerner la fortune accumulée dans les banques suisses."

Pour sa part la sous-commission a convoqué Mme Matos à deux reprises, mais sans réponse. On ignore si elle est toujours dans le pays ou non. Le président de la sous-commission, Gonzalo P. Hernández, a fait savoir qu'elle pourrait faire l'objet d'un mandat d'amener si elle se refusait à comparaître devant cette instance parlementaire.

Les choses ont l'air de se compliquer avec les rapports du Sénat nord-américain préparés par les sénateurs John Kerry et Hank Brown et par le procureur de New York Robert Morgenthau, rapports selon lesquels Pérez aurait reçu des avantages financiers de la BCCI(1) ou "banque de la drogue", pour sa campagne présidentielle en 1988 alors qu'il savait que les fonds de cette banque provenaient du trafic de stupéfiants, du trafic d'armes, du blanchiment d'argent sale et des pots-de-vin de politiciens latino-américains.

Pour nombre de personnes, la décision du Congrès est aussi une sentence politique de culpabilité dans la gestion de la partie secrète des fonds gouvernementaux.

(1) La Bank of Credit and Commerce International est connue en Amérique latine par l'affaire dite de l'"Irangate" au bénéfice des "contras" au Nicaragua. Cf. DIAL D 1180 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)